

APPEL À CANDIDATURES

Dans le cadre du programme de résidences d'artistes mis en place par le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines, **un séjour à Berlin** est à pourvoir.
D'une durée de trois mois, cette résidence est organisée dans le cadre d'un partenariat entre le CEAAC, la Région Alsace, le Service culturel du canton de Fribourg et la ville de Strasbourg.

Période de résidence
octobre à décembre 2014

Pour cette résidence, les conditions suivantes sont d'application

- > Résider en Alsace
- > Avoir plus de 25 ans
- > Avoir terminé ses études et développer une pratique artistique personnelle
- > Séjourner pendant trois mois consécutifs dans le pays d'accueil
- > Se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour
- > Être affilié à la maison des artistes ou à l'Agessa

L'artiste sélectionné disposera de

- > Atelier et logement
- > Bourse de séjour et de production (3000E) sur présentation d'une note de droits d'auteur dont sera déduit le précompte des cotisations sociales de 9,20% sauf en cas de présentation d'une attestation à validité annuelle de dispense de précompte remise par l'Agessa ou la Maison des Artistes
- > Prise en charge du voyage A / R

Contenu du dossier de candidature

- > Un CV et une lettre de motivation
- > Un Texte de présentation générale du travail
- > Une note d'intention sur le projet artistique envisagé
- > Des éléments visuels imprimés (sur format A3 maximum) ainsi que sur format numérique et éventuellement des éléments sonores ou audiovisuels sur CD ou DVD
- > Des éléments écrits : biographie, catalogues et extraits de presse

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard
le lundi 14 avril 2014 à l'adresse suivante :

Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines
Elodie Gallina, Chargée des projets internationaux
7, rue de l'Abreuvoir - 67000 Strasbourg

À NOTER :

Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné.

Les dossiers envoyés par email et les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Les sélections auront courant mai 2014, les artistes non retenus seront avertis par courrier.

Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe de réexpédition suffisamment affranchie seront retournés.